



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 9 juin 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Strasbourg

Le recteur de l'académie de Strasbourg, chancelier des universités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration académique (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Strasbourg comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Strasbourg les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires : 3

- Agathe Konieczka, professeure des écoles
- Arnaud Sigrist, professeur certifié
- Stéphanie Mathieu, attachée d'administration

b) Représentants suppléants : 3

- Christophe Ansel, professeur d'EPS
- Myriam Benedetti, professeure certifiée
- Valérie Poyet, professeure des écoles

2. Au titre de l'UNSA

a) Représentants titulaires : 3

- Dominique Caminade, personnel de direction
- David Grisinelli, professeur de lycée professionnel
- André Merlino, attaché d'administration

b) Représentants suppléants : 3

- Armelle Lablanche, infirmière
- Stéphanie Sempere, professeure certifiée
- Nathalie Buitjes, technicienne de recherche et de formation

3. Au titre du SGEN-CFDT

a) Représentants titulaires : 2

- Chloé Muller, professeure des écoles
- Guillaume Jaoul, professeur agrégé

b) Représentants suppléants : 2

- Anne-Christelle Barberousse, assistante de service social
- Hélène Priss, AESH

4. Au titre de la FNEC FP FO

a) Représentant titulaire : 1

- Nicolas Robert, professeur de lycée professionnel

b) Représentant suppléant : 1

- Yannick Lefebure, professeur des écoles

5. Au titre de la SNALC

a) Représentant titulaire : 1

- Jean-Pierre Gavrilovic, professeur certifié

b) Représentant suppléant : 1

- Stéphanie Hamm, personnel de direction

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Strasbourg comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Strasbourg les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires : 3

- Christophe Ansel, professeur d'EPS
- Myriam Benedetti, professeure certifiée
- Valérie Poyet, professeure des écoles

b) Représentants suppléants : 3

- Myriam Brandt, professeure des écoles
- Richarde Clauss, professeure des écoles
- Arnaud Sigrist, professeur certifié

2. Au titre de l'UNSA

a) Représentants titulaires : 3

- Armelle Lablanche, infirmière
- David Grisinelli, professeur de lycée professionnel
- Nathalie Builtjes, technicienne de recherche et de formation

b) Représentants suppléants : 3

- Andre Gehenn, professeur des écoles
- Amina Ajbali, personnel de direction
- * en attente de désignation

3. Au titre du SGEN-CFDT

a) Représentants titulaires : 2

- Chloé Muller, professeure des écoles
- Guillaume Jaoul, professeur agrégé

b) Représentants suppléants : 2

- Raphaëla Bienaimé, CPE
- Séverine Kocher, professeure d'EPS

4. Au titre de la FNEC FP FO

a) Représentant titulaire : 1

- Nicolas Robert, PLP

b) Représentant suppléant : 1

- Jacques Pousse, professeur des écoles

5. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire : 1

- Madame Hamm, personnel de direction

b) Représentant suppléant : 1

- Mélanie Remmer, professeure des écoles

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Strasbourg, le 14 JUIN 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be the name of the signatory.

Olivier Faron
Recteur de l'académie de Strasbourg